

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SEPT MARS à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de LAMBERSART, légalement convoqué le 21 Mars 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; Mme GERBER Héloïse, M. BERTIN Pierre, Mme PICHONAT Emmanuelle, M. LEMTIRI Kacem, Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, M. DUMEZ Gilles, Mme LUCOT Pascale, M. LAOUTID Fouad, Mme DEWAS Sabine, M. MAGDELAINE Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoints ; Mme GORISSE Marie-Christine, M. BURLION Nicolas, Mme RAMON Anne, M. DE RYCKE Xavier, Mme CACHEUX Martine, M. LEKIEFFRE Guillaume, Mme DOUTRIAUX Céline, M. MOUKRIM Yassir, Mme NISOLLE Christine, MM. LEMBREZ Bertin, BLANQUART David, Mme PILLA Claire ; Mme DOMRAULT-TANGUY Carole ; M. CAUDRON Christophe, Mme HENOQUE Brigitte, M. FRAPPART Laurent ; M. MAZEREEUW Alain ; MM. PIRA Pierre-Yves, BOISSE Julien, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. PIERROT Antoine, Adjoint [pouvoir à Mme PICHONAT Emmanuelle] ;

M. VASSEUR Quentin, Conseiller municipal délégué [pouvoir à M. LEMTIRI Kacem] ;

Mme LARVENT Vanessa, Conseillère municipale [pouvoir à M CAUDRON Christophe].

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LEMBREZ Bertin.

O B J E T

N°28

FINANCES LOCALES - CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES

VERSEMENT D'UN DON À LA PROTECTION CIVILE

.../...

RAPPORT DU MAIRE

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'Association Nationale des Élus des Littoraux et l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale, a appelé les communes et intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Comme annoncé lors du Conseil municipal du 19 décembre dernier, la Ville souhaite apporter son soutien financier, dans la mesure de ses capacités, en versant un don de 5.000 € à la Protection Civile dont le siège social est situé Tour Essor - 14 rue Scandicci à PANTIN (93500).

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de valider le don repris ci-dessus ;
- d'imputer ce don au sein de la section de fonctionnement en nature 020 - fonction 6238.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Transmis en Préfecture le **02 AVR. 2025**

Affiché le **02 AVR. 2025**

Pour extrait conforme,



Nicolas BOUCHE
Maire
Conseiller Métropolitain



Bertin LÉMBREZ
Secrétaire de Séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DM20250327_28
Objet :	Versement d'un don à la protection civile
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgétaires
Identifiant unique :	059-215903287-20250327-DM20250327_28-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20250327-DM20250327_28-DE-1-1_0.xml	text/xml	869 o
Document principal (Délibération) Nom original : 20250327.28 don protection.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20250327-DM20250327_28-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	259.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 avril 2025 à 16h15min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 avril 2025 à 16h15min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 avril 2025 à 16h16min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 avril 2025 à 16h16min11s	Reçu par le MI le 2025-04-02